



LesPerceNeige
FONDATION



Rapport de gestion **2020**



Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	05
Rapport du Directeur Administratif et Financier	06
Système de Management de la Qualité (SMQ)	08
Conseil de Fondation	12
Organigramme général	13
.....	
Le changement des structures des Domaines de Compétences	15
.....	
Rapport de performance	27
.....	
Comptes 2020	39
Rapport de l'organe de révision	55



Rapport du Président du Conseil de Fondation



2020 – Année COVID, mais pas seulement

Difficile de ne pas mentionner la COVID-19 dans une rétrospective de l'année 2020. La Fondation Les Perce-Neige y a été confrontée, comme tout un chacun. Elle y a fait face, avec force et engagement. Je souhaite débiter ce message en tirant un grand coup de chapeau, sincère et appuyé, à la Direction et aux collaboratrices et collaborateurs qui ont fait face à la pandémie avec professionnalisme et courage. Le rappel de quelques chiffres n'est pas inutile pour mesurer à sa juste valeur l'ampleur de la tâche: gérer la crise dans une institution regroupant plus de 900 bénéficiaires répartis sur plus de 45 sites et encadrés par plus de 700 personnes. Bravo et Merci! C'est dans ce contexte difficile que la Fondation, comme c'est d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années, a poursuivi son évolution structurelle que je vous laisse découvrir au fil du présent rapport. Nouvelles missions, effectifs en hausse: ces thèmes reviennent chaque année ou presque. Ils sont le reflet de la vie des Perce-Neige.

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 4 reprises durant l'année. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni à 9 reprises. Avec deux nouveaux mots dans le vocabulaire courant: présentiel ou visioconférence.

Stabilité en 2020 dans les différents organes de la Fondation. Pas de mutation à signaler.

Gouvernance et partenariat

Une institution comme la nôtre, en pleine expansion, se doit de réfléchir à sa manière de fonctionner, à l'interne et à l'externe. Après l'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement d'organisation validés par l'Autorité de surveillance des fondations, le Conseil de Fondation a approuvé la Directive de nomination, de relèvement et de rémunération le concernant, ainsi que le cahier des charges des Conseils de parents.

Sur le plan externe, notre partenaire privilégié est bien évidemment l'Etat de Neuchâtel, pour lequel nous accomplissons l'essentiel de nos missions. La partie École Spécialisée de notre activité est désormais régie par un contrat de prestations signé en juin 2020. Le premier bilan tiré après 6 mois de mise en oeuvre est positif, à la satisfaction des deux partenaires. Rappelons que le contrat est parfait lorsque les parties ont, réciproquement et d'une manière concordante, manifesté leur volonté (art. 1 CO). Un tel contrat pour la partie Adultes de notre activité se fait attendre.

Le Conseil d'Etat nous assure toujours préférer faire confiance aux personnes qui gèrent la Fondation plutôt que d'engager des collaborateurs pour en vérifier le fonctionnement jusque dans ses moindres détails. Gageons que c'est dans cet esprit que se mettra en place la nouvelle Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LLnCA), actuellement sur le bureau du Grand Conseil, et plus particulièrement sa deuxième partie consacrée à la surveillance et au financement des institutions. Nous avons eu la chance d'être invités à participer à la procédure de consultation. Nous avons, avec d'autres institutions, fait part de nos remarques et de nos craintes. Espérons que le texte définitif de cette loi en tiendra compte et que, surtout, son application se fera dans l'état d'esprit relevé ci-dessus.

Perspectives

L'année 2021 verra la prise en charge effective par notre Fondation de 17 résidents hébergés dans une structure gérée jusqu'alors par le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP). Il s'agit de l'aboutissement d'un long processus.

La gestion de nos besoins en locaux va rester un sujet de réflexion, voire de préoccupation. Des perspectives intéressantes semblent cependant s'offrir à nous. Encore une note positive, adjectif approprié à l'état d'esprit qui caractérise la Fondation Les Perce-Neige et ses acteurs.

Christian Blandenier

Rapport du Directeur Général

Le 29 février 2020, je reçois un coup de téléphone d'un éducateur qui rentre de Bergame en Italie. Depuis, la COVID-19 est entrée dans la vie de la Fondation.

Ordonnances fédérales et directives cantonales à décliner au sein de nos différents Domaines de Compétences et de nos services se succèdent.

Notre slogan «**Une aventure humaine, un état d'esprit**» prend toute sa dimension.

Bénéficiaires, parents, représentants légaux et collaborateurs embarqués dans le même navire sur un océan pandémique parfois tumultueux, parfois proche d'un tsunami, parfois presque calme, mais jamais maîtrisé. Toujours prêt à nous jouer un tour à chaque relâchement de notre vigilance. Un jour d'automne, la mort a frappé.

La durée des mesures nous use tous et les premières tensions arrivent. Elles sont normales en temps de crise. Elles nous font douter des décisions prises. Les encouragements et les soutiens viennent nous remonter le moral.

Le temps passe et il est temps d'envisager (gentiment et sûrement) de regagner le port pour reprendre une vie presque semblable à celle d'avant.

De tout coeur un grand merci aux bénéficiaires pour leur attitude exemplaire, leur courage et leur patience.

De tout coeur un grand merci aux parents et représentants légaux pour leur compréhension, leur soutien et le suivi des directives.

De tout coeur un grand merci à tous nos partenaires.

A vous, chères collaboratrices et chers collaborateurs, toute ma gratitude pour votre engagement, votre mobilisation et votre soutien.



«**Quand on ne peut revenir en arrière,
on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant.**»

Paulo Coelho

2020, c'est également (liste non exhaustive):

- Le début des nouveaux Domaines de Compétences dans les secteurs d'activités des adultes et des seniors de la Fondation
 - La finalisation des nouveaux statuts de la Fondation
 - La signature du contrat de prestations pour notre École Spécialisée
 - L'ouverture de nouvelles structures d'accompagnement pour les bénéficiaires
 - La suite du processus de reprise de certaines activités du CNP
 - L'arrivée d'un projet de loi nous impactant fortement
 - La suite de la négociation concernant notre CCT
- ... et, petit clin d'oeil, l'arrivée d'un chat «Pâquerette» à l'atelier jardin.

Vincent Martinez



Rapport du Directeur Administratif et Financier



Année 2020: incertitude, adaptation puis évolution

Le maître-mot symbolisant cette année a été l'incertitude. En effet, dès le prélude de l'année 2020, l'incertitude a été de mise quant à la propagation de la COVID-19 en Europe et en Suisse. Malheureusement, elle s'est très rapidement effacée pour laisser place à la froide réalité des mesures du Conseil fédéral et de la fermeture des écoles. Toutefois, cette incertitude n'a de loin pas disparu mais elle a muté. D'ailleurs, elle est toujours très présente aujourd'hui car nous n'avons toujours que peu de données quant à l'horizon temps des impacts de la COVID-19.

En finance d'entreprise, l'incertitude est, la plupart du temps, un adversaire coriace. Bien que parfois elle puisse occasionner de bonnes surprises, elle met à l'épreuve les modèles de planification financière, elle complexifie fortement les prévisions, elle astreint à la prudence et provoque des cheveux blancs à tout financier qui se respecte.

Concrètement, lors de l'exercice 2020, cette incertitude s'est finalement matérialisée sous différentes formes, au sein de la Fondation, et a eu de multiples incidences.

Au sein de notre École Spécialisée, la fermeture des classes entre les mois de mars et mai a provoqué une baisse sensible des coûts variables.

Au contraire, nos secteurs adultes et aînés ont subi des conséquences financières plus marquées et plus complexes. En effet, la continuité de certaines prestations, quelle que soit la situation, doit être garantie. Par conséquent, la Fondation a dû s'adapter et anticiper très rapidement dans différents domaines tels que les infrastructures, la prise en charge des bénéficiaires, les transports, la sécurité sanitaire, le besoin en personnel, etc...

Tous ces éléments ont logiquement provoqué des impacts financiers dont la plupart avec des incidences négatives. Toutefois, d'autres prestations ou d'autres natures de dépenses ont évolué dans un sens opposé. De nouvelles problématiques financières sont venues s'ajouter comme la gestion des indemnités pour la réduction de l'horaire de travail, des méthodologies de facturation spécifiques à la COVID-19. De plus, outre ces incidences financières, l'organisation du travail a également été ajustée en lien avec le télétravail, la gestion des absences COVID-19 (maladie ou quarantaine).

Ces divers chamboulements nous ont mobilisés beaucoup d'énergie et de ressources. Néanmoins, le fait d'être mis à l'épreuve de façon soutenue et continue est également source d'opportunités. Ces périodes de troubles mettent en évidence les forces, les faiblesses des organisations et des processus et sont une source précieuse d'apprentissage. Elles nous obligent à se remettre en question et à se réinventer. Au niveau financier, cela a été une bonne piqure de rappel quant à une certaine rigidité des modèles de planification et de gestion financière. En résumé, cette année nous a obligés à repenser la manière de prévoir l'imprévu et des implications y relatives en termes de flexibilité, de réactivité mais surtout d'anticipation.

Année 2020: la vie reprend ses droits

Après le choc de février qui a focalisé toutes les attentions et a mobilisé l'entier des ressources, la vie a heureusement repris son cours et les projets débutés préalablement sont revenus d'actualité.

Ainsi, nous avons pu finaliser le contrat de prestations pour notre École Spécialisée avec l'Office de l'Enseignement Spécialisé (rattaché au département de l'éducation et de la famille). Ce contrat fixe les conditions cadres et de collaboration entre l'Etat de Neuchâtel et la Fondation pour 4 ans, soit de 2020 à fin 2023. Pour la Fondation, c'est un changement important de paradigme car cela favorise une vision et une planification à moyen terme des prestations, des aspects financiers tout en conservant une certaine flexibilité afin de s'adapter aux différentes situations. Actuellement, nous sommes encore dans une phase de test et d'apprentissage quant à son application, en étroite collaboration avec l'Office.

Un second projet d'ampleur s'est poursuivi lors de cette année mais, cette fois-ci, au niveau de notre secteur adulte. Les discussions quant au transfert de 17 bénéficiaires du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) se sont accélérées lors du 2ème semestre pour aboutir, en fin d'année, à une décision politique favorable. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les deux institutions avec le soutien du Service Cantonal de la Santé Publique (SCSP) et du Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA). Il permettra de dispenser un accompagnement socio-éducatif à ces bénéficiaires présentant une déficience intellectuelle et des troubles sévères du comportement. Financièrement, ce projet est de taille pour la Fondation étant donné la complexité et l'intensité de l'accompagnement.

Année 2021: période charnière?

Pour la Fondation, l'exercice 2021 sera, très certainement, une année charnière à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, nous devons mettre en oeuvre le transfert des 17 bénéficiaires du CNP. De multiples éléments devront être décidés, organisés et implémentés afin de pouvoir accueillir les bénéficiaires dans les meilleures conditions possibles à la fin du 1er semestre 2021. Comme tout nouveau projet, malgré des chiffres préalablement articulés depuis plusieurs mois, il subsiste passablement d'éléments inconnus, au niveau financier, qui doivent être affinés. La meilleure structure organisationnelle puis la structure de comptabilité analytique doivent clairement être définies afin de répondre de manière efficace et efficiente à certaines contraintes (besoins des bénéficiaires, ressources limitées, infrastructures, objectifs des différents partenaires, etc...).

Ensuite, cette année sera charnière car elle permettra de déterminer le chemin que nous devons prendre. Est-ce qu'un retour «à la normale» sera envisageable ou est-ce qu'il faudra «vivre avec» à moyen ou long terme? Dans tous les cas, certains impacts financiers survenus en 2020 perdureront. Par conséquent, il s'agira de consolider et d'améliorer les mesures mises en place afin de pouvoir contrer ou au minimum limiter les dommages.

Finalement, l'année 2021 sera charnière dans le sens où nous aurons une meilleure vision des dégâts causés par la COVID-19 et des implications pour les prochaines années. Quelles traces aura laissé la COVID-19 et quelles seront les perspectives financières pour la suite? Aujourd'hui, il est trop tôt pour énoncer des chiffres mais une chose est certaine: **anticipation, adaptation puis évolution...**

Stéphane Monnier



Système de Management de la Qualité (SMQ)



Définition

Un SMQ, ou Système de Management de la Qualité, est un modèle d'organisation devant permettre de contrôler de manière fiable chaque aspect de l'activité d'une structure: ses processus, ses acteurs, et ses parties prenantes, internes comme externes.

ISO 9001 est la norme internationale pour ces systèmes. Publiée et mise à jour par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), elle définit les exigences à remplir pour obtenir la certification, selon huit Principes essentiels. Parmi ceux-ci, l'orientation vers le client, la responsabilité de la direction, l'implication du personnel, et l'amélioration continue, entre autres.

Ces principes, une fois mis en pratique, permettent de:



La Fondation Les Perce-Neige est certifiée ISO 9001 depuis 2001, suite à une obligation de l'OFAS et le début du projet remonte à 1999.

NUEVO

Au sein de la Fondation, afin de marquer clairement notre engagement envers notre système de qualité, celui-ci a été personnalisé et se nomme NUEVO, pour Nous Utilisons Et Valorisons notre Organisation.

En 2019, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable qualité, NUEVO a été revisité et modernisé. Ce projet a été mené à bien grâce à l'aide des différents secrétariats et propriétaires de processus, et nous avons profité de la période de télétravail en 2020 pour finaliser le passage à la version 2.0 de notre système qualité, avec les mots d'ordre: modernité, réactivité et proximité avec les collaborateurs et partenaires clés.

Certaines améliorations notables sont:

- L'introduction de nouveaux tableaux de bord de pilotage;
- Un nouvel outil de recherche pour la documentation NUEVO avec glossaire et inventaire;
- La mise en ligne de tutoriels d'utilisation du système qualité pour les collaborateurs;
- L'introduction de nouveaux outils (PV automatisés avec rappels, divers modèles pour suivi de projets, suivi des tâches, etc.);
- L'augmentation des formations et de la présence de notre responsable qualité sur les sites;
- L'optimisation de la gestion documentaire, grâce à un système de revue annuelle.

Rôle de notre Responsable Management Qualité et Projets

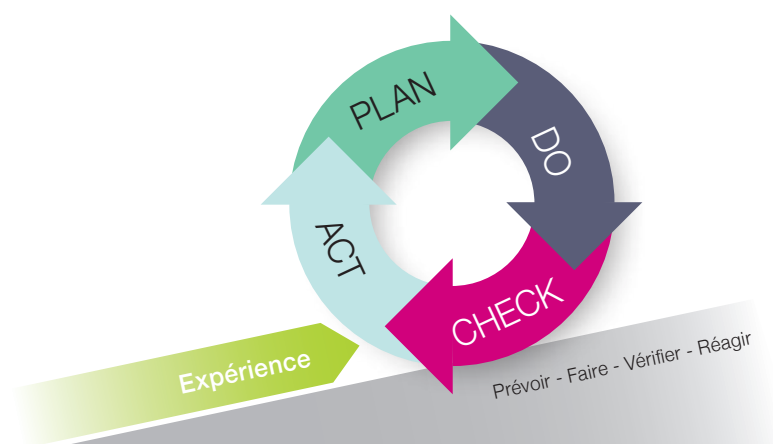
Cette fonction transversale clé va bien au-delà de la gestion globale et de l'amélioration continue du SMQ et des documents NUEVO (plus de 800 au total). Elle gère également les audits internes de la Fondation, afin de s'assurer que celle-ci continue de répondre aux normes retenues. Notre responsable assure le suivi de projets, la formation des collaborateurs et la diffusion de la culture qualité par une approche qui se veut résolument orientée «solution», productive, participative et proche de tous les collaborateurs.

La réussite d'un système qualité solide, dynamique et en constante évolution repose sur l'énergie, la volonté et l'implication de tous les collaborateurs et de l'engagement marqué de la direction.

Une aventure humaine, un état d'esprit...

Au sein de la Fondation, notre philosophie est d'être «au service de...». La dimension humaine doit être omniprésente. Nos «clients» (selon le terme d'ISO 9001) sont nos bénéficiaires de prestations. Notre mission est de les accompagner afin qu'ils puissent prendre pleinement leur place dans la société, en gardant l'humain au centre de nos préoccupations.

Vivre la qualité au quotidien



La roue de Deming et l'amélioration permanente

La qualité doit être vécue et transmise au quotidien. Elle repose sur la Mission – Vision – Stratégie et les Valeurs fondamentales de la Fondation, en s'appuyant également sur la roue de Deming.

L'amélioration continue

L'amélioration continue ne signifie pas seulement parfaire ce qui existe déjà, quand cela s'avère nécessaire. C'est la capacité de remettre en question de manière constante et permanente le statu quo. Ne pas accepter les «on a toujours fait comme ça» comme une fatalité. Avoir la curiosité et parfois l'audace de défier les us et coutumes pour se poser la vraie question: «Est-ce que cette manière de faire correspond encore à nos besoins, aux attentes de nos bénéficiaires et parties prenantes?»

Pour cela il est impératif de savoir prendre du recul et analyser 1) si la manière de faire (techniquement) n'est pas obsolète 2) si la manière de faire est toujours la plus efficace et utile, et 3) si elle apporte une vraie valeur ajoutée pour nos bénéficiaires et clients, internes et externes.

Comment pouvons-nous évoluer, optimiser, simplifier, venir à l'essentiel du besoin réel tout en respectant les besoins précis de chaque partie impliquée?

L'amélioration continue c'est également échanger, apprendre, partager et oser évoluer pour le bien de tous. Sortir de sa zone de confort en acceptant une petite part de crainte, entrer dans la zone d'apprentissage ou de progrès, avant d'aboutir dans celle de la réussite et de la croissance.

«Tout est difficile avant d'être simple.» (Thomas Fuller)

Rétrospective sur l'année 2020

En complément aux accomplissements et modernisations mentionnés précédemment, 2020 aura également enregistré les activités suivantes (liste non-exhaustive):

- **428 documents NUEVO modifiés** (en complément aux 823 qui ont été modernisés).
- **61 interventions** de notre responsable qualité sur les sites pour des formations.
- **18 propositions** d'amélioration continue majeures enregistrées (en plus des dizaines de propositions courantes).
- **3 audits internes**, COVID oblige (Atelier multimédia; Ateliers des Montagnes et Boutique «au ç»).
- **56 actions correctives ou préventives** ouvertes dont malheureusement uniquement **20 ont été clôturées**, soit 30% (taux de réussite usuel entre 70 et 80%). Ceci est lié à la pandémie.
- **Obtention du Certificat CO2 & kWh réduits** de l'Agence de l'énergie pour l'économie.
- **Renouvellement du Certificat d'achat d'énergie renouvelable – courant vert** (hydraulique et solaire).
- **5 audits externes:**

Type d'audit	Périmètre de l'audit	Unité – DC	Résultat
Audit de suivi	ISO 9001	Toute la Fondation	Réussi
Audit de suivi	FSC	Ateliers des Montagnes	Réussi
Audit de recertification	Ordonnance BIO Suisse	Atelier jardin	Réussi
Inspection SCAV	HACCP; droit alimentaire	Le Croissant'Express	Réussi
Audit financier - comptes annuels et SCI	Swiss GAAP RPC 21; art. 728 CO; LIMF; art.113, et art.114 de OIMF; art. 116 et art.117 de LIMF; NAS 890	Finances et Administration	2019 – Réussi 2020 – En cours

Marie-France Uroz
Responsable SMQ

Certifications au sein de la Fondation



**Q-Institutions
pour personnes avec
un handicap:2016**





Conseil de Fondation au 31.12.2020

Président :	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil de Parents DC FEJ
Secrétaire :	Mme	F. Gaschen	Représentante Conseil de Parents DC FORTL
Membres :	Mme	M.-C. Zimmerli	Membre indépendant / Représentante Conseil de Parents DC Aînés
	Mme	R. Mileti Brocard	INSIEME-NE - déléguée
	M.	P. Haeberli	Membre indépendant
	M.	J.-C. Guyot	Membre indépendant
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendant
	M.	J.-M. Röthlisberger	INSIEME-NE
	Mme	M. Mertenat-Marti	Membre indépendant
			Pas de représentant du Conseil de Parents DC École Spécialisée

Bureau Permanent

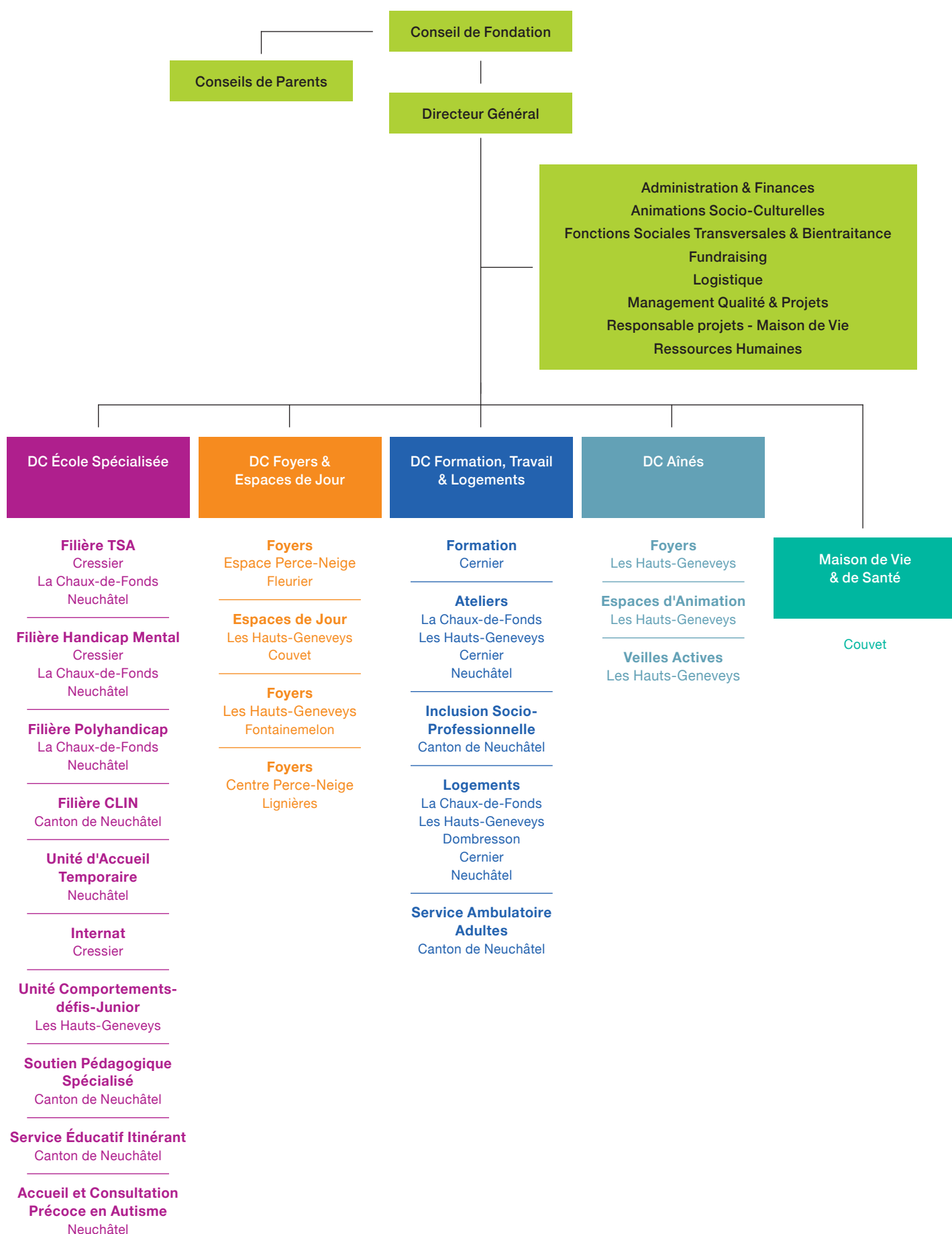
Président :	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien
Secrétaire :	Mme	F. Gaschen

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation :

M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
Mme	C. Bourquin	Directrice du DC FEJ
Mme	K. Roth	Directrice du DC FORTL
Mme	A.-L. Racine	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines



Organigramme Général au 31.12.2020





LesPerceNeige
FONDATION

Le changement des structures
des Domaines de Compétences



Domaine de Compétences

École Spécialisée (DC ES)



Notre Domaine de Compétences de l'École Spécialisée n'a pas connu de modifications structurelles conséquentes cette année.

Un changement opérationnel s'est toutefois effectué en juillet 2020 lors de l'installation de l'Unité pour Comportements Défis Junior (UCDJ) sur le site des Hauts-Geneveys. L'opportunité de bénéficier de locaux adaptables et pouvant répondre aux exigences précises de la prise en charge s'est présentée. À ce titre, c'est la première fois qu'une unité, certes restreinte par sa taille, accueillant des enfants se situe sur le site principal de la Fondation.

Nous pouvons relever également que nous dépassons la centaine de prises en charge dans le domaine de la prise en charge précoce (préscolaire). Nos deux services, soit le Service Éducatif Itinérant (SEI) et le centre d'Accueil et de Consultation Précoce en Autisme (ACPA) répondent aux nombreux besoins identifiés et orientés vers ces entités. Si nous pouvons nous réjouir de pouvoir offrir des prestations à la mesure ainsi qu'à la hauteur des besoins particuliers, nous sommes néanmoins contraints à devoir différer des suivis en raison de la demande supérieure à notre capacité de réponse. Des listes d'attentes sont dès lors existantes, ce qui est péjorant dans l'application d'une politique de prise en charge précoce spéculant sur le principe reconnu de devoir agir au plus vite pour favoriser le développement des enfants de la meilleure façon. L'autorité compétente en est informée et cela s'inscrit dans le cadre financier limité qui nous est accordé et reconnu.

Nous sommes par ailleurs en réflexion pour faire évoluer la prise en charge d'internat vers des prestations actualisées ainsi que de pouvoir développer un suivi familial ambulatoire au-delà de cinq ans (cf. limitation administrative imposée par le canton).

Nous avons déposé une requête en ce sens auprès du Département de l'Éducation et de la Famille (DEF) ainsi qu'informé les différentes autorités de notre volonté de développement.

Concernant les autres prestations du domaine, toutes ont été fortement touchées par la pandémie de la COVID-19 et par ses prérogatives. Nous aurons dû interrompre la presque totalité de nos actions durant deux mois pour répondre aux exigences des autorités. Le suivi des élèves aura alors été effectué à distance en partenariat avec les parents. Cette année scolaire restera sans aucun doute à considérer comme un fait hors du commun.

Enfin, nous signalons que la Fondation, via notre Domaine de Compétences, a signé le **premier contrat de prestations avec l'État de Neuchâtel**. Celui-ci est entré en vigueur en janvier 2020 pour une durée de quatre ans. Ce nouveau cadre partenarial a fixé l'entente bipartite concernant le soutien, le développement et la réalisation de l'ensemble des prestations en pédagogie spécialisée que nous dispensons.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Domaine de Compétences pour leur adaptation, flexibilité, courage et collaboration dans le cadre d'une année si particulière et si exigeante.

Nos remerciements s'adressent également aux familles d'enfants et élèves qui ont porté avec nous le suivi lors des moments à distance ou autres.

Daniel Marthe
Directeur DC ES





Domaine de Compétences

Formation, Travail et Logements (DC FORTL)



2020, une année sous le signe de la COVID-19? Mais encore...

L'année 2020 avait très bien démarré! Le Domaine de Compétences «Autonomie Large» (DC ALA) venait d'être remodelé pour devenir le **Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements**, dorénavant appelé DC FORTL. Cela a eu pour conséquence que les ateliers se trouvant sur le site des Hauts-Geneveys ont intégré le nouveau DC FORTL, tout comme les Espaces de Jour «Formation» et «Orientation», qui accueillent de jeunes personnes en recherche d'une activité de travail ou d'occupation.

Dès lors, il s'agissait de faire réciproquement connaissance entre les équipes de l'ancien DC ALA et celles jusqu'alors situées dans le Centre Perce-Neige des Hauts-Geneveys, et de trouver un modus vivendi qui s'inspire des bons fonctionnements des uns et des autres, tout en construisant ensemble une nouvelle identité. Les changements ont été mûrement réfléchis et les collaborateurs et collaboratrices accompagnés dans cette démarche. Chaque changement entraîne ses craintes et ses espoirs, et cette restructuration n'a pas fait exception. Toutefois, grâce à une équipe formidable, vouée à la mission et d'attaque pour de nouvelles aventures humaines, le processus d'intégration s'est déroulé sans entraves majeures, même si la crise sanitaire a donné un coup de frein à la mise en route organisationnelle du nouveau DC FORTL.

Un nouvel atelier sous la forme d'un projet-pilote a vu le jour: **l'atelier Bâtiment**, qui accueille un nombre restreint d'ouvriers, afin de pouvoir garantir un accompagnement rapproché. Nous avons loué des locaux industriels à la rue Comble Emine à Cernier, avec pour projet de les rénover afin de créer, soit un espace de colloques, soit un lieu d'échappatoire pour certains bénéficiaires avec des comportements défis. La rénovation du lieu a été intégralement réalisée par l'équipe de l'atelier Bâtiment. Au terme des travaux à fin 2020, nous avons procédé à la pérennisation de cette nouvelle activité, ayant constaté une réelle plus-value pour les ouvriers concernés.

L'atelier Multimédia, le premier atelier du **Pôle Média** – concept validé en 2019 – a pu intégrer de nouveaux locaux aux Champs-Montants à Marin au 1er février. Ce fut une opportunité inouïe, car nous avons pu reprendre presque intégralement l'infrastructure de l'ancien locataire, le programme d'insertion social TOR-Média, qui a mis un terme à son activité. La configuration des lieux permet l'installation d'un studio d'enregistrement et de photo. L'équipe de nos ouvriers-ères est composée d'une secrétaire de rédaction, de trois journalistes reporters-image et de trois journalistes radio/presse écrite. L'engouement de nos jeunes – ouvriers ou apprentis en formation – pour de telles activités est tel que l'ouverture d'un deuxième atelier du Pôle Média est d'ores et déjà validée et programmée. La production de l'atelier Multimédia peut être visionnée sur le blog <https://blog.perce-neige.ch/> mais aussi, s'il s'agit de productions destinées à un large public, sur la page Facebook de la Fondation. Nous conseillons chaleureusement de visiter régulièrement ce blog, qui constitue le canal journalistique de la Fondation et documente les nombreux événements qui s'y déroulent.

En mai 2019, nous avons déménagé nos **Ateliers des Montagnes** à la rue Jardinière 155 à La Chaux-de-Fonds. Après une longue période d'aménagement et de rénovation, nous avons enfin été prêts, **le 21 février 2020, à inaugurer ces locaux**. En présence du Conseiller d'État, Monsieur Alain Ribaux, de la Conseillère communale, Madame Katia Babey, du Conseil de Fondation et de la direction de la Fondation, nous avons – non sans une certaine fierté – présenté aux parents et proches de nos ouvriers-ères des Montagnes les nouvelles infrastructures, qui répondent intégralement aux exigences d'accompagnement que nous avons à l'égard de nos bénéficiaires.

Le 16 mars 2020, le monde se fige! Un virus se perd dans nos régions et nous freine cruellement dans la poursuite de nos projets. Nous constatons, une fois de plus, que nos équipes font preuve d'une réactivité et d'une adaptabilité remarquables. Mettant la mission au premier plan sans aucune faille, nos collaborateurs sociaux dans les foyers et les ateliers ont fait face à cette situation inédite. Ils ont accompagné nos résidents dans les foyers 7 jours sur 7, ils les ont réconfortés quand la douleur de la séparation d'avec leurs proches était trop grande et les angoisses trop présentes; ils ont organisé des activités respectant les restrictions en vigueur et ont parfaitement géré et maîtrisé la situation. Dans cette optique, et dans le but d'élargir l'espace de travail permettant un respect optimal des distances de sécurité entre nos ouvriers-ères, nous avons



créé, le 1er septembre, **l'atelier Plurival**, avec un statut provisoire dans le cadre de la COVID-19. Nous y accueillons entre 7 et 10 ouvriers·ères provenant des autres structures de travail. Les travaux proposés sont choisis en fonction des ouvriers et varient entre conditionnement, K-Lumets, petits travaux manuels, mise sous pli, etc.

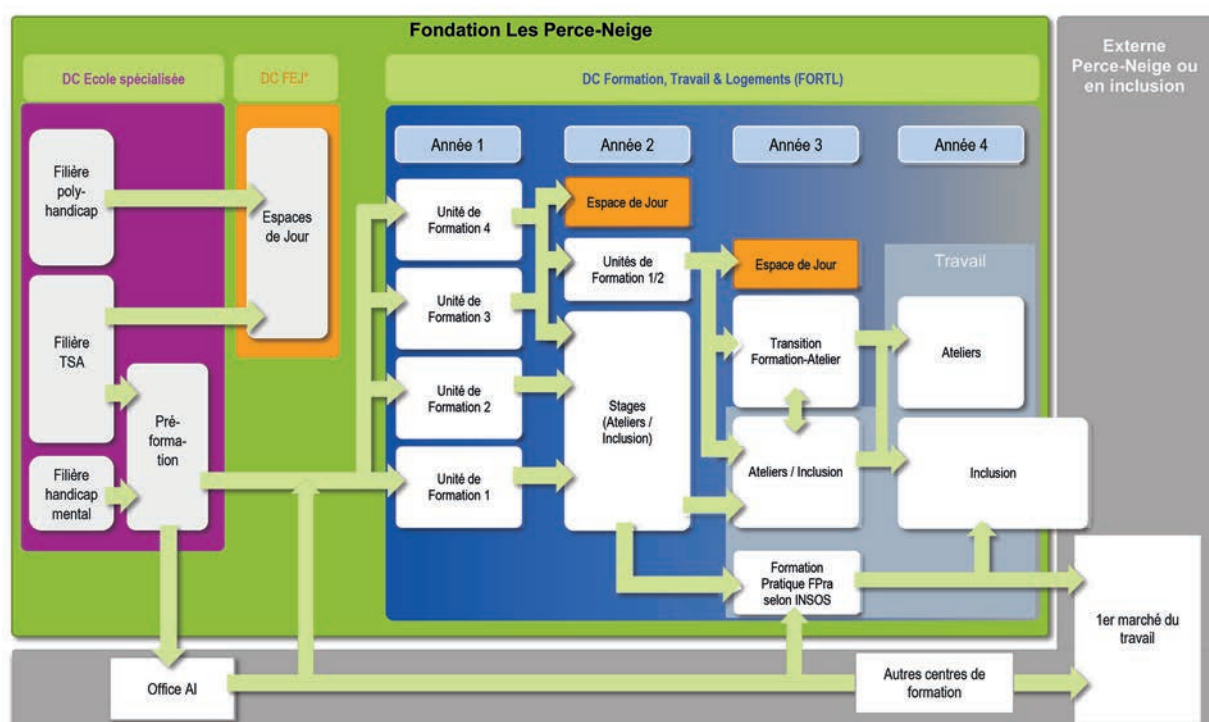
Une gestion par cellule a été instaurée, avec pour objectif de limiter au maximum les échanges et, par définition, la propagation du virus. Nos éducateurs ont étroitement collaboré avec les moniteurs des ateliers. Dans quelques situations particulières, des solutions innovantes ont pu être trouvées pour éviter la décompensation de nos bénéficiaires. Ainsi, notre équipe ambulatoire à domicile (SAMB) a pris en charge l'intervention éducative dans le foyer Les Fiaz pour un résident travaillant avec un contrat d'inclusion. Par ce biais, les éducateurs ambulatoires ont pu préparer, malgré les circonstances, le processus d'autonomisation du résident, qui avait eu, bien avant l'arrivée du virus, le projet de se mettre en ménage avec sa copine. Ce projet a vu le jour, joli pied de nez à ce fichu virus!

Le 1er août 2020, le Centre de Formation Val-de-Ruz (CFVR), est devenu **l'Unité de Formation Perce-Neige (UFPN)**, intégrée dans le **Centre Perce-Neige Cernier (CPNC)**. Avant de finaliser ce projet, une réflexion approfondie a été menée conjointement avec nos collègues du Domaine de Compétences École Spécialisée. En effet, depuis un certain nombre d'années, nous constatons que les jeunes sortant de l'École Spécialisée ont des capacités d'apprentissage augmentées. Par définition, la formation post-obligatoire proposée jusqu'alors au CFVR est condamnée à évoluer et à s'adapter à cette nouvelle réalité, en proposant différentes voies de formation à nos jeunes. Jusqu'alors, le Centre de formation se contentait de proposer un cycle d'orientation et de formation basique, pour permettre une activité dans nos propres ateliers à vocation socialisante. Les jeunes sortant de l'École Spécialisée pouvant aspirer à un travail en inclusion étaient alors orientés d'office auprès d'autres Centres



de formation, souvent hors canton, ou vers d'autres institutions, pour entamer une formation pratique type INSOS. Avec la création de l'Unité de Formation Perce-Neige, nous avons souhaité casser cette dynamique et prendre en charge nous-mêmes la formation de nos jeunes sortant du cursus scolaire obligatoire.

Nous nous sommes fixé pour objectif de proposer une formation à toute personne quittant l'École Spécialisée et qui peut aspirer à intégrer une structure de travail, que ce soit dans un atelier Perce-Neige ou en inclusion. Nous proposons dès lors quatre unités de formation à travers lesquelles un-e apprenti-e peut être orienté-e soit dans un espace de jour, un atelier protégé ou vers un travail dans l'inclusion, à savoir, intégré-e dans le premier marché du travail.



Aujourd'hui, il est devenu possible qu'une jeune personne puisse aspirer à une formation pratique de type INSOS après deux ans de formation dans une unité ou alors, après une année d'observation, d'arriver à la conclusion que son avenir se déroulera plutôt dans un espace de jour. Le modèle se base sur une modularité en fonction de l'évolution individuelle de chaque apprenti-e et ceci dans un cadre temporel propre à lui.

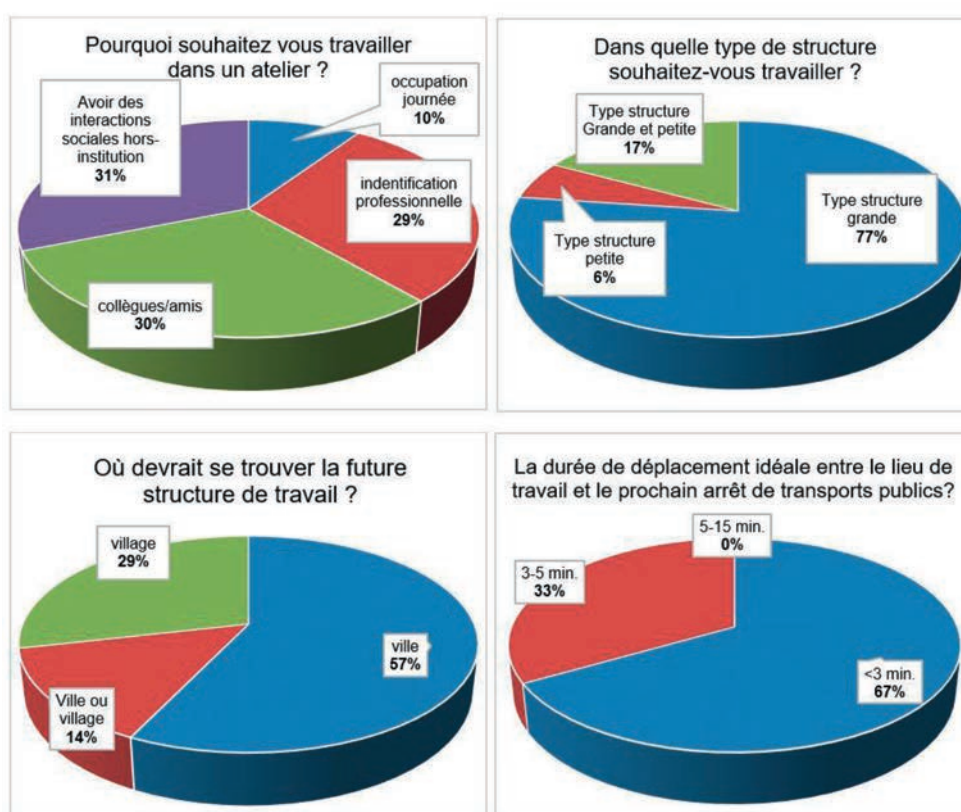
Afin de tenir compte de cette nouvelle organisation, nous avons souhaité adapter le cahier des charges des collaborateurs sociaux en fonction des nouvelles exigences que nous demandons en matière d'accompagnement. Jusqu'alors Maître/Moniteur Socio-Professionnel ou Educateur en Espace de Jour, deux nouveaux profils ont été créés: **Maître-formateur** et **Moniteur-formateur**, deux fonctions examinées et validées par la CCT-ES en décembre 2020.

Le 1er août 2020 également, nous avons ouvert un nouvel **atelier Créadesign**. Situé à la rue de Champréveyres à Neuchâtel, son objectif est de proposer et de mettre en place des activités professionnalisantes adaptées aux bénéficiaires, dans le domaine de la couture. Cet atelier doit permettre:

- la réalisation personnelle et la valorisation des activités quotidiennes en fonction des centres d'intérêt et des affinités de nos ouvriers-ères;
- la création d'objets et d'accessoires, tenant compte des propositions des ouvriers-ères;
- le développement de compétences spécifiques dans le domaine de la création d'objets et de la couture.

Comme nous sommes amenés à accueillir chaque année, en moyenne, douze personnes supplémentaires au sein de nos différentes structures de travail, nous nous sommes interrogés, de concert avec les cadres du DC FORTL, quant aux futures formes d'activités que nous devons proposer. Force est de constater que, finalement, nous ne savions pas vraiment ce que nos jeunes – et moins jeunes – ouvriers désirent, à l'avenir, dans leur vie professionnelle. Afin de mieux pouvoir anticiper ces tendances, nous avons lancé **un sondage auprès de nos ouvriers et leurs parents**. Pour nos bénéficiaires, il en ressort que:

- une structure de travail doit permettre une identification professionnelle et être un lieu d'échanges sociaux;
- l'atelier devrait – idéalement – se trouver dans un centre urbain;
- l'atelier devrait être intégré dans une grande structure de travail sécurisée;
- la proximité de la structure de travail avec les transports publics est un point essentiel.



Nos futures orientations en matière d'emplacement et de configuration des structures de travail s'inspireront des résultats de ce sondage.

L'année 2020 a été imprégnée de changements et de bouleversements. Nous avons dû remanier nos représentations et fonctionnements, tout en poursuivant la concrétisation de projets déjà mis sur les rails avant l'arrivée de la COVID-19. Bien sûr, nous avons vécu des moments difficiles, mais dans sa globalité, cette année a aussi été un miroir de la solidarité et de la complicité qui règnent au sein de notre Fondation. Bénéficiaires de prestations, parents et collaborateurs-trices ont fait face ensemble à cette situation inédite: qu'ils soient remerciés chaleureusement pour leur engagement et leur investissement!

Kathrin Roth
Directrice DC FORTL

Domaine de Compétences

Foyers et Espaces de Jour (FEJ)



En début d'année 2020, à l'occasion d'une restructuration des différents Domaines de Compétences de la Fondation Les Perce-Neige, ceux-ci se sont vus attribuer de nouveaux noms. Le Domaine de Compétences Autonomie Restreinte est devenu le Domaine de Compétences Foyers et Espaces de Jour.

Celui-ci offre **deux types d'accueil**. Un accueil en Foyer ou en Foyer occupationnel et un accueil en Espace de Jour. En Foyer occupationnel, la même équipe éducative assure l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de la journée alors qu'en Foyer les bénéficiaires de prestations sont pris en charge en journée par une deuxième équipe de professionnels.

Au 1er janvier 2020, les Espaces de Jour (EdJ) du Domaine de Compétences Autonomie Légère sous la responsabilité de Mme Sophie Even, Éducatrice Principale (EdJ Metissage, Eau'trement, Créa'terre et Fontainemelon) ont été transférés au Domaine de Compétences Foyers et Espace de Jour.

Lors de ce transfert, la plupart des bénéficiaires de prestations sont restés dans le même Espace de Jour mais certains autres, selon leur âge ou leur besoin, ont rejoint le Domaine de Compétences Aînés et un de ses centres d'animation.

Avant d'être accueillis dans les Espaces de Jour Metissage, Eau'trement et Créa'terre, la majorité des bénéficiaires de prestations suivent un cursus d'orientation préalable de deux ou trois ans dans les unités de formation du DC FORTL.

Mise en place des **mesures sanitaires** anti-COVID-19 dès mars 2020.

Le 01.07.2020, l'EdJ Fontainemelon rejoint le Foyer Horizon qui devient dès lors un Foyer occupationnel sous la responsabilité de M. Stan Matthieu Bornand, Éducateur Principal. Les équipes éducatives des deux unités sont réunies pour assurer un accompagnement continu du matin au soir. Des travaux sont entrepris au Foyer Horizon en vue d'accueillir un bénéficiaire supplémentaire qui rejoindra le Foyer le 15.09.2020.

Les Espaces de Jour Sakhaline, Epinette et Koyama qui accueillent les bénéficiaires de prestations avec un besoin intense de soutien, ont été réunis et ont déménagé à la Ferme Matile le 01.06.2020. Deux nouveaux Espaces de Jour, Douglas et Omorica, ont été créés le 1er août 2020 et sont venus s'ajouter aux autres à la Ferme Matile. Nous avons ainsi pu accueillir dans cette nouvelle structure 3 nouveaux bénéficiaires sortant du Domaine de Compétences École Spécialisée et un bénéficiaire extérieur à la Fondation. Mme Ghislaine Merlin et M. Jean-Yves Calame, Éducateurs Principaux, assurent la responsabilité des ces Espaces de Jour.

Le 01.09.2020, a eu lieu la création de l'EdJ Passerelle dans des locaux sur les sites des Hauts-Geneveys qui déménagera en fin d'année à Fontainemelon. À la base de la création de cet espace de jour se trouve le projet d'accompagnement d'une bénéficiaire de prestations dont l'objectif est qu'elle puisse rejoindre à terme un des ateliers du Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL) et faire une formation à l'Unité de Formation Perce-Neige (UFPN).

Début octobre 2020, le Foyer la Crique, faisant partie auparavant du Domaine de Compétences Aînés, est aussi passé dans le Domaine de Compétences Foyers et Espaces de Jour. Mme Cinthya Béguin quitte le DC Aînés et devient la nouvelle Éducatrice Principale des Foyers la Crique et Horizon.

M. Stan Bornand quitte la responsabilité du Foyer Horizon pour reprendre, en plus du Foyer Arole, les Foyers Epicea et Méléze à la place de Mme Anne Hocini qui a repris de nouvelles fonctions dans le DC École Spécialisée.

Centre Perce-Neige Lignièrès (CPNL)

Le projet de réfection ou de déménagement des locaux du CPNL a été retardé à cause du contexte de restriction budgétaire. Mme Christine Cornu, responsable d'unité au CPNL depuis le 01.12.2019 travaille toujours à ce projet avec la Direction dans l'espoir de le concrétiser prochainement.

Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF)

Nous avons pu augmenter le nombre de personnel dans l'équipe des veilleuses, répondant ainsi à un objectif prioritaire de sécurité de l'accompagnement des bénéficiaires de prestations durant la nuit.

Une réflexion sur l'adaptation de notre accompagnement en termes de soins a été rendu nécessaire compte tenu de l'évolution de santé de nos bénéficiaires de prestations et de la difficulté des hôpitaux de garder nos bénéficiaires de prestations même sur un court terme.

Tous les projets sur le site sont menés en collaboration avec les 3 Éducateurs Principaux, Mme Christèle Matthey, Mrs Evan Ferreira et Samuel Feuvrier, et les responsables des services transversaux du site (Mmes Adeline Principe, Agnès Baerfuss et Mrs Florian Bettinelli et Pascal Kaufmann). Des travaux à la cuisine ont permis de créer une chambre froide et un économat. La pandémie a rapidement obligé la cuisine à faire les repas aussi pour le week-end pour les Foyers.

Maison de Vie et de Santé de Val-de-Travers (MdV)

Après un accueil progressif des bénéficiaires cérébrolésés du Foyer Belaïa depuis mai 2017 à août 2019, la composition du Foyer est maintenant stable et la collaboration entre l'équipe des infirmières de RHNE, sous la responsabilité de Mme Stéphanie Pini, ICUS (Infirmiers Chefs d'Unité de Soins), et l'équipe socio-éducative, sous la responsabilité du responsable du site M. Nicolas Espinosa, s'est consolidée dans l'accompagnement des bénéficiaires de prestations.

Le Foyer Chamarel accueille les bénéficiaires de prestations ayant un besoin de soins renforcés sous la responsabilité de l'Éducatrice Principale, Mme Lucie Braut. Une collaboration étroite entre tous ces responsables et Mme Isabelle Jequier, responsable de l'intendance, est nécessaire afin de coordonner toutes les tâches de logistique et d'intendance.

Chiffres

À la fin de l'année 2020, le Domaine de Compétences Foyers et Espaces de Jour avec la Maison de Vie et de Santé, compte 280 collaborateurs dont 26 apprentis. Il est réparti dans 3 régions différentes:

Lignièrès

- 2 Foyers occupationnels à Lignièrès (CPNL) avec les services transversaux

Val-de Ruz

- 3 EdJ, 1 Foyer et 3 Foyers occupationnels sur le site des Hauts-Geneveys
- 6 EdJ et 1 Foyer à Fontainemelon

Val-de-Travers

- 5 Foyers occupationnels à Fleurier (EPNF) avec les services transversaux
- 2 Foyers occupationnels à Couvet (MdV et de Santé) avec les services transversaux

Catherine Bourquin
Directrice DC FEJ



Domaine de Compétences

Aînés



2020 aura été une année marquante à bien des égards pour chacun d'entre nous. Les bénéficiaires, leurs familles et les collaborateurs du DC Aînés ont avancé ensemble durant cette année qui nous a tous bousculés.

Le DC Aînés a vécu plusieurs changements dès le 1er janvier 2020.

Après plus de deux ans d'intérim, Mme Senn a quitté la direction. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement et son dynamisme. Elle a travaillé durant 20 ans au sein de la Fondation et nous avons été heureux de parcourir ce bout de chemin avec elle. Une nouvelle équipe de direction poursuit le travail de développement du DC qui ne cesse de s'accroître et de s'adapter aux besoins des personnes vieillissantes avec handicap mental.

La refonte des domaines adultes, effective dès le 1er janvier 2020, ne devait pas avoir de répercussion sur le DC Aînés. Néanmoins, une évaluation faite au printemps par la direction générale, a permis de réorienter le foyer de la Cime en l'incluant au DC Aînés à partir du 1er octobre 2020. C'est ainsi que 10 bénéficiaires et 5 éducateurs nous ont rejoints.

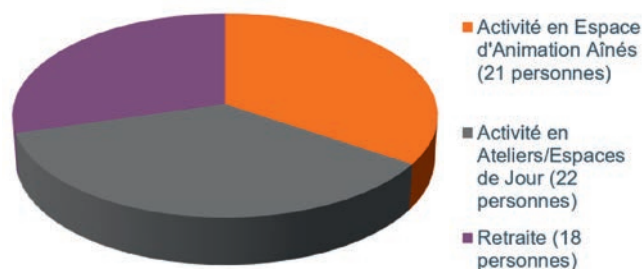
La crise sanitaire a été un défi de taille au niveau organisationnel mais aussi humain. Comment faire pour protéger sans engendrer d'autres problématiques comme l'isolement et la souffrance psychique qui en découlent? Ce dilemme nous a donné l'opportunité de repenser le concept d'accompagnement en journée tout en respectant les mesures de protection mises en place. Le modèle se voulant au plus près des besoins des personnes vieillissantes, c'est-à-dire le respect des fluctuations de rythme, le besoin de repos mais aussi l'aspiration à vivre davantage de loisirs ou au contraire à poursuivre des activités d'occupation telles qu'effectuées lors de la vie professionnelle.

En respect du principe d'autodétermination prôné par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par la Suisse), la direction a souhaité procéder à une évaluation des besoins des bénéficiaires par le biais d'entretiens individuels. Ceci a été effectué fin juin, par les Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance (FSTB) auprès de tous les bénéficiaires aînés qui fréquentaient, avant le confinement, un atelier, un espace de jour ou d'animation.

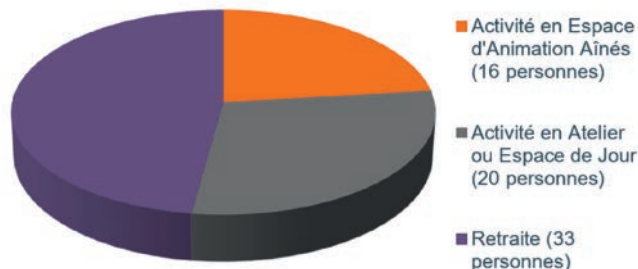
L'objectif était d'une part de déterminer quel était le projet de chacun, ses aspirations, ses envies et à quel rythme. Et d'autre part, de développer, pour ce temps de crise sanitaire, un concept d'espaces d'animation et d'ateliers respectant le principe de protection par cellule, c'est-à-dire uniquement dévolu aux aînés.

Ci-dessous, la répartition des bénéficiaires, en fonction de leurs activités en journée, comparaison entre le début d'année 2020 puis au 1er octobre après la réorganisation qui a suivi le sondage.

Activité des bénéficiaires
Au 1er janvier 2020



Dès le 1er octobre 2020
avec les 10 bénéficiaires de la Cime



Dans les 49 personnes à la retraite, 16 souhaitent garder un rythme régulier de fréquentation d'un espace d'animation et 33 préfèrent s'y rendre spontanément en fonction de leurs envies. 10 aînés ont souhaité reprendre leur activité professionnelle, s'y ajoutent les 10 bénéficiaires de la Cime qui ont poursuivi leur activité professionnelle.

Cela a engendré une nouvelle répartition des bénéficiaires durant la journée dans les foyers et les espaces d'animation. 14 bénéficiaires de trois foyers ont choisi de rester davantage au foyer en réduisant ou en cessant leur fréquentation d'un atelier, d'un espace de jour ou d'un espace d'animation.

Cet afflux conséquent de présences en journée sur trois foyers a fait émerger la complexité d'accompagner une population mixte entre retraités et personnes désirant se rendre dans un lieu d'activité. Pour répondre à cette demande, il a été nécessaire d'augmenter de 155% les équipes des foyers (en répartissant différemment les % entre les DC adultes et lors de départs de collaborateurs) tout en adaptant le concept des espaces d'animation.

Ainsi dès le 1er octobre 2020, les espaces d'animation Silex et Turquoise ont été renommés Lagune et Anémone. Lagune offre une prestation très flexible aux bénéficiaires. Les professionnels peuvent se rendre dans les foyers pour faire de l'animation ou accueillir les bénéficiaires qui le souhaitent dans les locaux de Lagune.

Anémone reste sur le concept d'accueil en fonction d'un horaire défini avec le bénéficiaire. Ceci répond à la demande d'un rythme régulier et identique chaque semaine.

Corail a gardé le même concept qu'avant la COVID-19 en proposant des animations à la carte et en fréquentation libre.

Afin de répondre à la demande d'une dizaine d'ouvriers aînés de reprendre le travail, un atelier a été créé pour eux, en respectant le principe de cellule. L'atelier KaFée est temporaire puisqu'une fois la période COVID-19 terminée, les ouvriers pourront reprendre leur poste dans les ateliers respectifs.

Adapter notre offre de prestations à la demande des bénéficiaires en tenant compte du contexte de crise sanitaire a demandé une grande flexibilité aux professionnels. Je salue ici leur investissement de chaque instant et leur précieuse collaboration. Je remercie aussi les bénéficiaires qui ont accepté de prendre une part active dans ce projet. Si ce modèle n'est que provisoire durant cette phase COVID-19, cela a ouvert une voie dans la réflexion, ce qui permettra de repenser le modèle pour 2021.

Anne-Laure Racine
Directrice DC Aînés





LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle ¹
- polyhandicapés ²
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ³

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le directeur général oeuvre au maintien des Domaines de Compétences et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

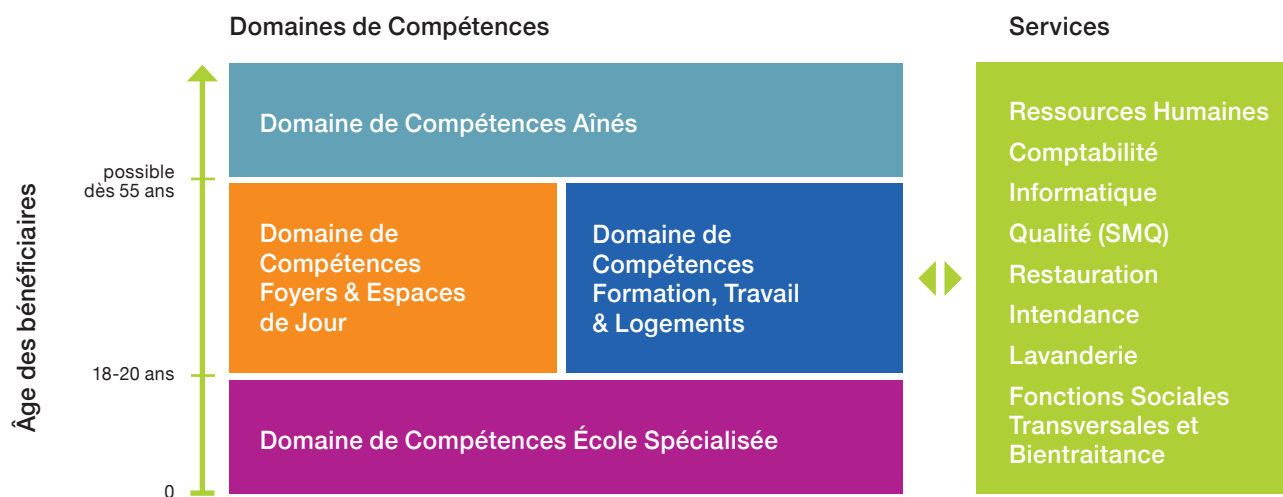


Contexte

La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte (SAHA), pour le secteur des adultes, et par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), pour le secteur des mineurs.

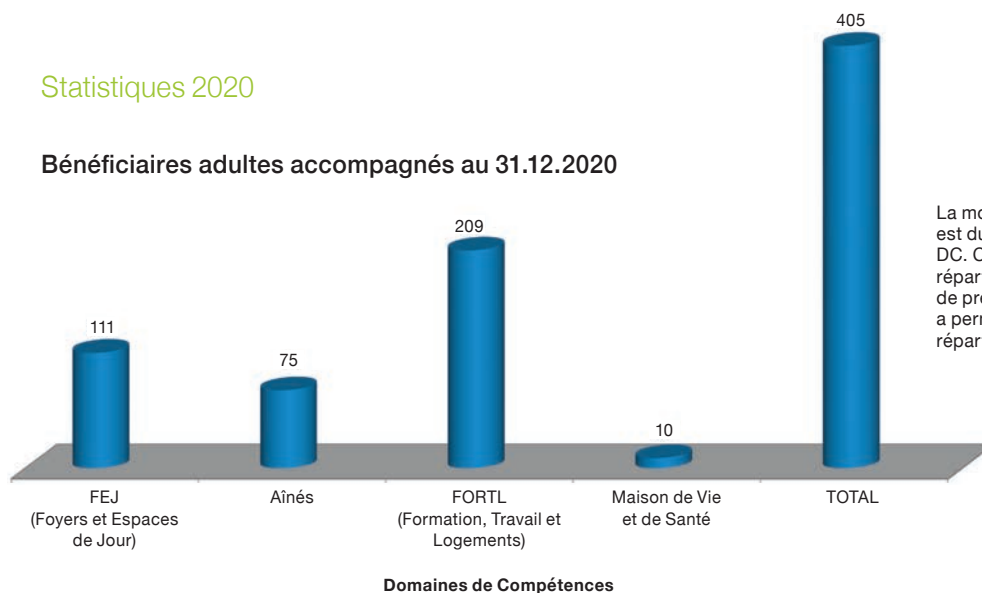
Les organes dirigeants

Vincent Martinez	Directeur Général de la Fondation
Stéphane Monnier	Directeur Administratif et Financier
Florence Hug	Directrice des Ressources Humaines
Catherine Bourquin	Directrice Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour
Anne-Laure Racine	Directrice Domaine de Compétences Aînés
Daniel Marthe	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Katrin Roth	Directrice Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements
Sara Laroui	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

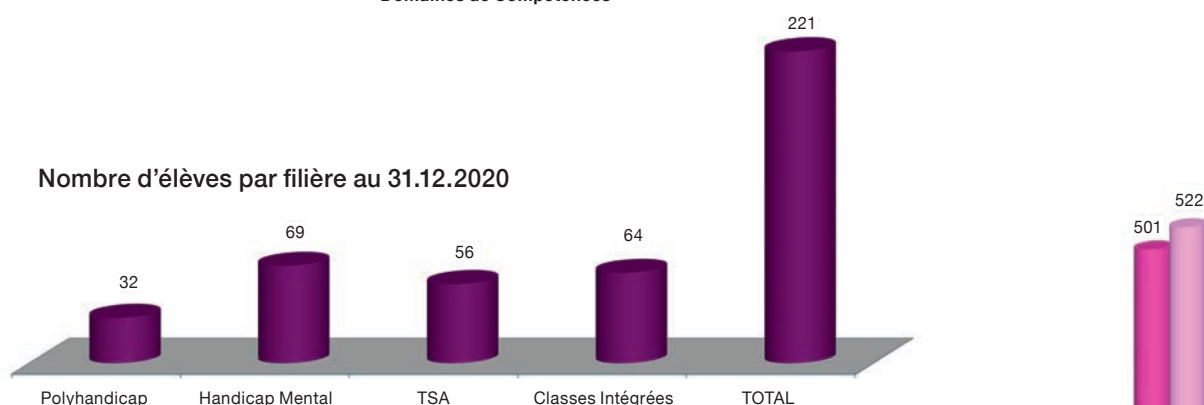


Statistiques 2020

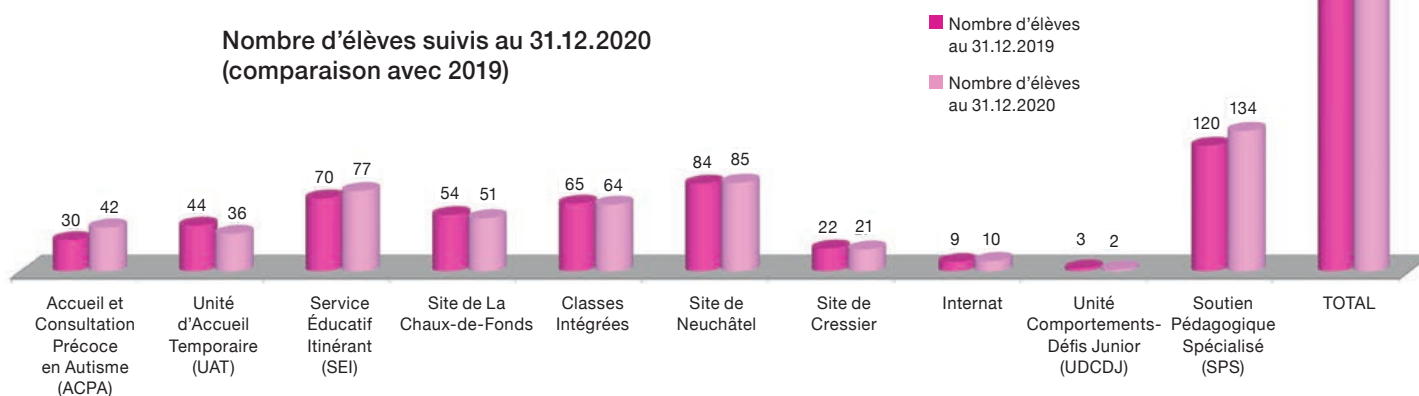
Bénéficiaires adultes accompagnés au 31.12.2020



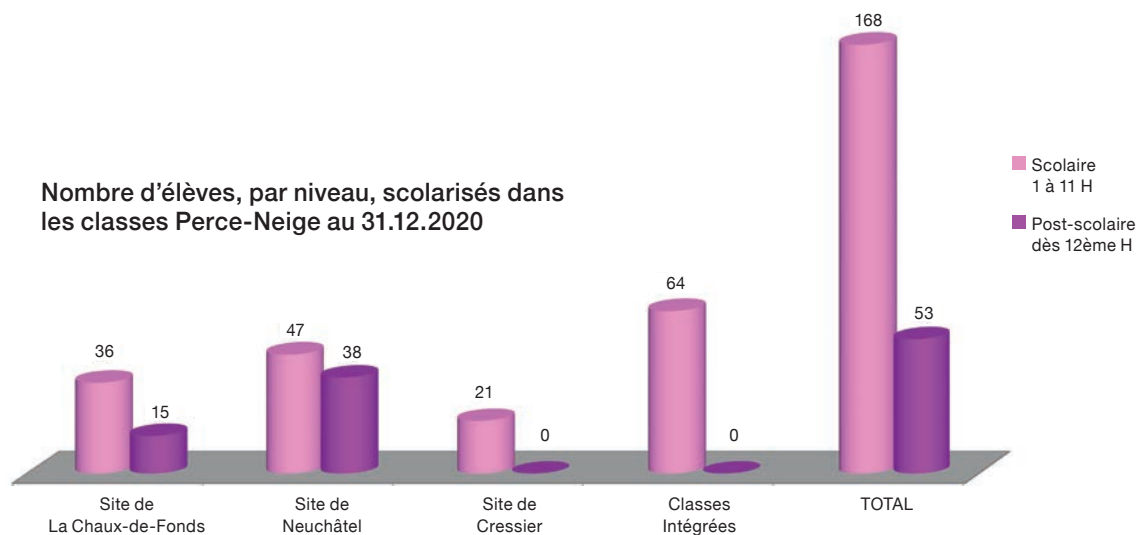
Nombre d'élèves par filière au 31.12.2020



Nombre d'élèves suivis au 31.12.2020 (comparaison avec 2019)

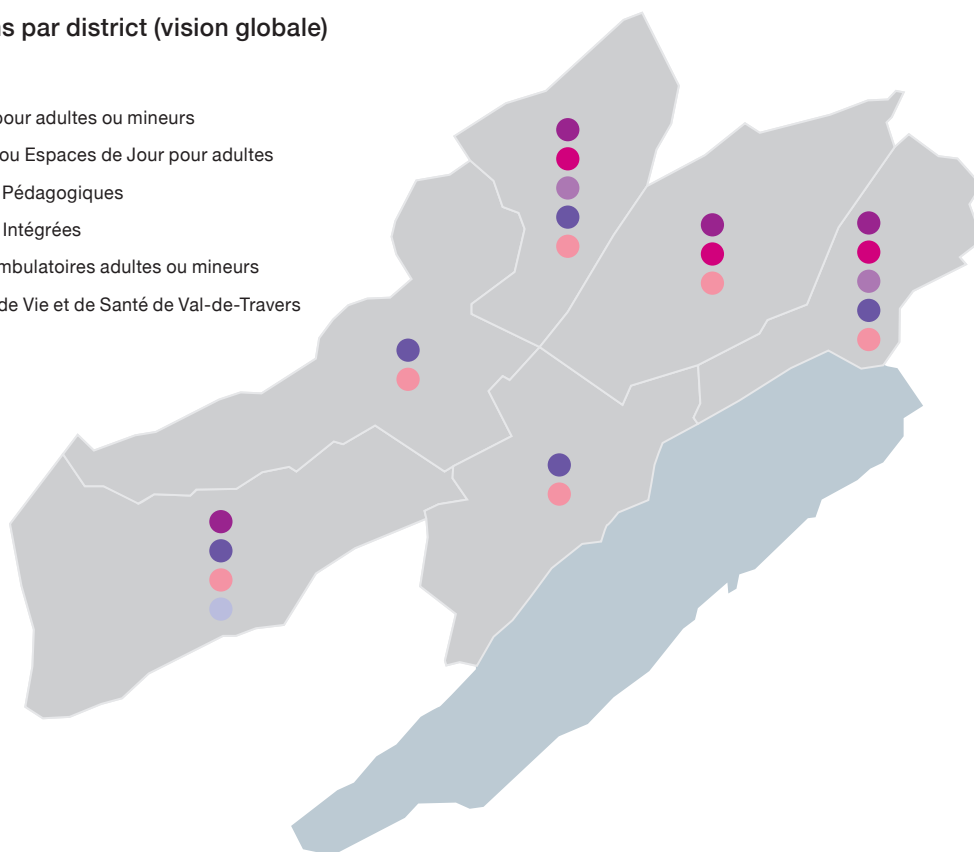


Nombre d'élèves, par niveau, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2020



Prestations par district (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs
- Maison de Vie et de Santé de Val-de-Travers



Effectif au 31.12.2020: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes
Répartition du personnel par sexe et par statut

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	329.95	476	136.45	162	466.40	638
Apprentis	27.50	28	21.00	21	48.50	49
Sous-total	357.45	504	157.45	183	514.90	687
Sous-total en %	69.42%	73.36%	30.58%	26.64%	100%	100%
Stagiaires	38.40	39	10	10	48.40	49
Autres CDD ¹	17.20	26	5.10	8	22.30	34
Total	413.05	569	172.55	201	585.60	770

¹ Autres contrats à durée déterminée : Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

Au 31 décembre 2020, la Fondation Les Perce-Neige compte 514.90 EPT pour 687 collaborateurs (apprentis inclus et hors postes vacants). L'effectif de la Fondation est en évolution de 2.53% par rapport à l'année passée, représentant une hausse de 2.61 % des EPT.

Le secteur d'activité Senior (+13.42% d'EPT) et le secteur d'activité Enfance & Adolescence (+3.06% d'EPT) connaissent une croissance de leurs ressources humaines tandis que le secteur d'activité Adulte ¹ reste globalement stable (-0.57% d'EPT) et que les Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance ont enregistré un recul en fin d'année 2019. Pour accompagner les nouvelles prestations fournies par la Fondation ces dernières années et l'évolution induite des ressources humaines, la Logistique et l'Administration ont dû ajuster à la hausse leurs ressources (+9.55%).

¹ Le secteur d'activité Adultes recouvre le Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL) et le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ). À des fins comparatives et d'analyses par rapport à la structure de la Fondation en 2019, nous y ajoutons le personnel de la Maison de Vie et de Santé qui accueille principalement des bénéficiaires de prestations adultes.

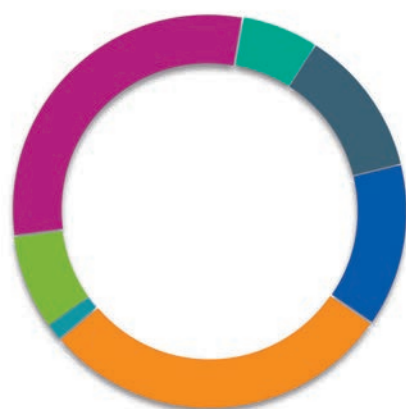


Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels
Chiffres-clés 2020

		
Population suisse totale (OFS 2019)	49.6%	50.4%
Nombre total de travailleurs (population active occupée) (OFS 2019)	54.3%	45.7%
Nombre total de travailleurs (Fondation Les Perce-Neige – 2020)	26.6%	73.4%
Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 2020)	53.5%	46.5%
Rôles décisionnels dans toutes les entreprises suisses (Business-Monitor 2019)	76.1%	23.9%
Membres du conseil d'administration de sociétés anonymes (Business-Monitor 2019)	83.1%	16.9%
Membres du Comité de Direction (7 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2020)	42.9%	57.1%
Membres du Conseil de Fondation (11 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 2020)	45.5%	54.5%



Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services



Maison de Vie et de Santé	43.00
DC Aînés	83.50
DC FORTL	92.00
DC FEJ	200.50
Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance	9.50
Administration et Logistique	53.50
DC École Spécialisée	205.00

Total effectif: **687**
(dont 49 apprentis/es)

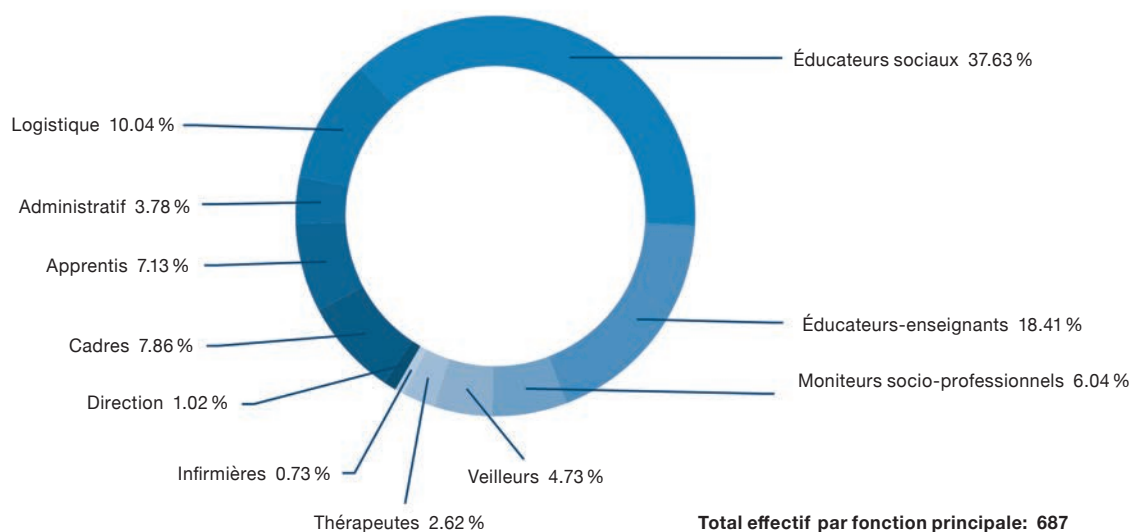
EPT par Domaines de Compétences et Services



Maison de Vie et de Santé	32.98
DC Aînés	62.10
DC FORTL	77.13
DC FEJ	148.57
Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance	4.75
Administration et Logistique	44.97
DC École Spécialisée	144.40

Total effectif: **514.90**
(dont 48.50 apprentis/es)

Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)



Total effectif par fonction principale: 687
(dont 49 apprentis/es)

Formation

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base, par l'obtention de formations continues certifiantes et par le suivi de perfectionnements ou de recyclages si nécessaire, afin de:

- maintenir la pertinence de nos actions et créer de la valeur;
- agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif;
- attirer les meilleurs talents;
- être connue et reconnue par nos employés et partenaires.

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et futurs de la Fondation et vise à toucher l'ensemble des fonctions et métiers.

La pandémie COVID-19 a impacté aussi le plan de formation 2020 au niveau des formations continues de courte durée et autres perfectionnements qui ont dû être annulés ou reportés à une date ultérieure. Toutefois la Fondation a volontairement maintenu et même augmenté les places d'apprentissages, tout en soutenant la poursuite des formations certifiantes.



31 collaborateurs ont suivi une formation de base en emploi :

- Educateur/trice social/e HES: 1
- Educateur/trice social/e ES: 14
- Dispositif Passerelles au titre Educateur/trice social/e ES: 1
- Moniteur/trice socio-professionnel/le ES: 4
- Assistant/e socio-éducatif/ve CFC par Art. 32: 8
- Agent/e d'exploitation CFC par Art. 32: 1

65 apprentis en dual, dans les métiers suivants :

- ASE (Assistant/e socio-éducatif/ive): 58
- Cuisinier/ère: 3
- Employé/e de commerce: 2
- Employé/e d'exploitation AFP: 1
- Employé/e en intendance AFP: 1



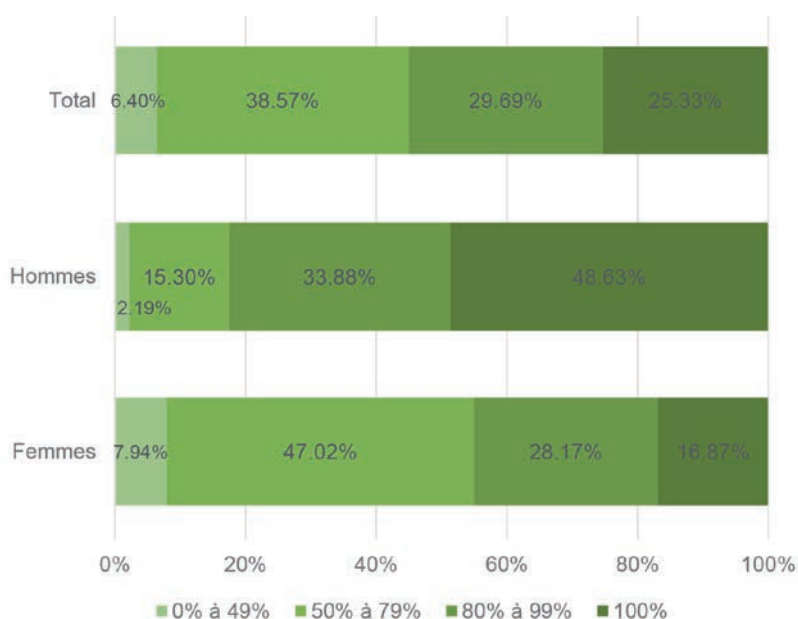
20 collaborateurs ont suivi une formation continue certifiante

Niveau CAS (9) (Autisme, Santé mentale, Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale, Praticien formateur HES, Formateur à la pratique professionnelle ES), Brevet fédéral de responsable d'équipe dans les institutions sociales et médico-sociales (BFRE) (2), Master (Enseignement spécialisé) (2), Management RH (1) Brevet, Formateur niveau CFC (6).



15 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaborateurs.

Répartition des taux d'activité en %



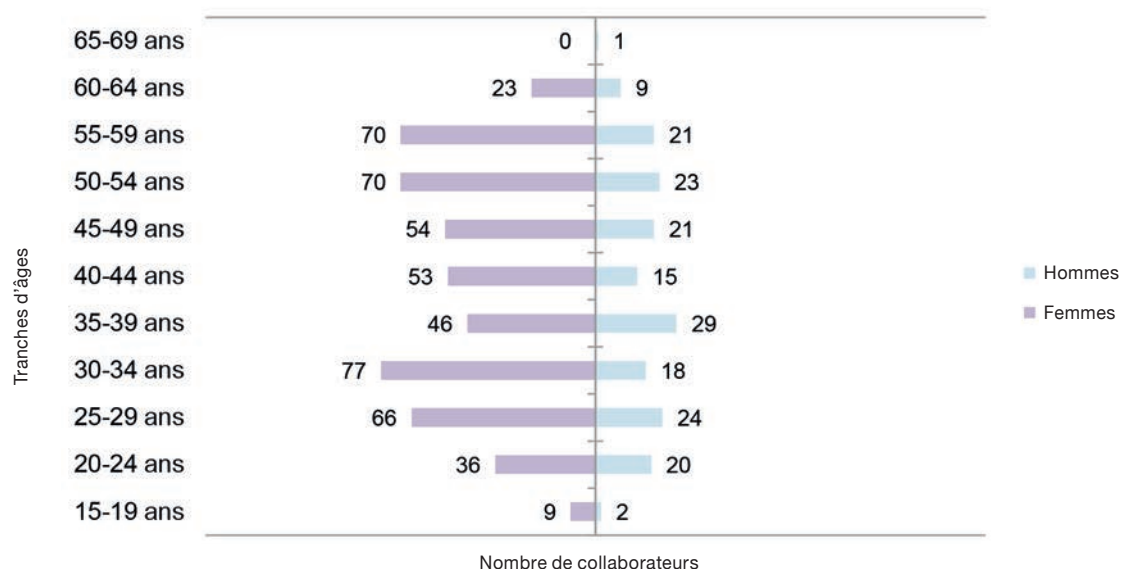
Le travail à temps partiel reste largement soutenu au sein de la Fondation, quel que soit le métier du collaborateur. Ainsi, près des trois quart du personnel (74.67%) travaille à temps partiel et plus de la moitié (55.02%) à un taux d'activité égal ou supérieur à 80%.

La part des taux d'activité de 80% et plus se renforce pour la quatrième année consécutive (+ 0.24 point de pourcentage). Pour les hommes, ce mouvement s'accompagne d'une baisse dans la tranche du travail à plein temps; tandis que le travail des femmes à des taux d'activité inférieur à un mi-temps diminue pour progresser dans la tranche d'activité comprise de 50% à 79% et davantage encore dans celle de 80% à 99%.

Pyramide des âges

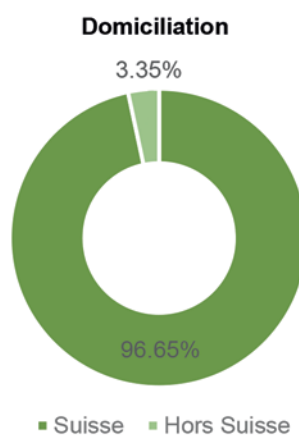
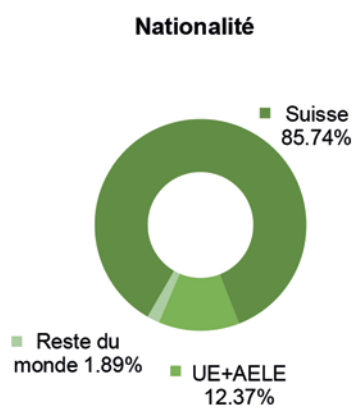
	Âge moyen	Effectif
Femmes	41.3 ans	504 personnes
Hommes	40.8 ans	183 personnes
Ensemble du personnel	41.2 ans	687 personnes

L'âge moyen du personnel passe de 40.6 à 41.2 ans, ce qui représente une hausse de 0.6 point par rapport à 2019.





Nationalité et domiciliation



Total Effectif: 687
(dont 49 apprentis/es)

	% par pays	% par groupe
Suisse	85.74%	85.74%
UE + AELE		12.37%
France	6.11%	
Portugal	2.47%	
Italie	2.18%	
Espagne	0.73%	
Belgique	0.44%	
Angleterre	0.15%	
Finlande	0.15%	
Roumanie	0.15%	
Reste du monde (Australie, Brésil, Chine, Érythrée, Maroc, République du Kosovo, République de Serbie, Rwanda, Sénégal,)	1.89%	1.89%
Total	100%	100%

Les nombres de 0 à 500

Prénom: _____

Complète la spirale des nombres.



Ordre les nombres.

292 < 354 < 355

525

500

501

292 < 279 < 199

199

les nombres du plus petit au plus grand

308 - 405 - 412 - 380 - 504 - 421 -

--	--	--	--	--

LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2020



Comptes 2020 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2020

	2020	2019
1 ACTIF	135'133'693	132'008'996
10 ACTIF CIRCULANT	72'875'250	68'964'226
100 Liquidités	8'188'784	7'232'418
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	101'528	95'554
105 Débiteurs	2'069'204	1'992'038
106 Autres débiteurs	4'508'693	4'789'463
107 Stocks	413'197	230'424
108 Stocks ateliers	217'581	219'566
109 Comptes de régularisation d'actif	57'376'263	54'404'764
11 ACTIF IMMOBILISÉ	62'258'444	63'044'769
111 Équipements	1'109'896	1'008'836
112 Véhicules	459'391	304'148
113 Informatiques et communication corporels	291'963	264'721
114 Informatiques et communication incorporels	81'905	91'820
115 Titres et autres placements financiers	0	0
110 Immeubles	60'315'289	61'375'244
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0



	2020	2019
2 PASSIF	135'133'693	132'008'996
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	107'976'424	105'523'170
20 CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME	81'542'051	78'000'119
200 Créanciers	4'690'481	5'480'602
201 Autres Créanciers	216'090	173'315
202 Dettes financières c.t. portant intérêt	30'071'161	31'132'162
205 Comptes de régularisation de passif	46'564'320	41'214'039
208 Provisions	0	0
20 CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME	26'434'372	27'523'051
206 Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	26'434'372	27'523'051
21 CAPITAL DES FONDS	1'506'300	462'192
210 Capital des fonds affectés	521'923	462'192
211 Capital du fonds OES	0	0
212 Résultat OES de l'exercice	984'377	0
22 FONDS PROPRES/CAPITAL DE L'ORGANISATION	25'650'970	26'023'633
220 Capital propre	25'650'970	26'023'633
2200 Capital de base	23'812'728	25'195'923
2220 Capital libre	1'838'242	827'710



Comptes 2020 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2020	Boucllement 2019
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	9'200'493	8'899'492
31 Salaires accompagnement	22'720'480	22'051'106
32 Salaires thérapie	726'516	711'950
33 salaires direction et administration	3'247'646	3'055'424
34 Salaires économat et service de maison	3'104'701	2'903'559
35 Salaires service technique	1'123'508	1'035'276
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'034'130	4'027'650
37 Charges Sociales	11'714'234	10'838'271
38 Autres charges du personnel	129'234	335'322
39 Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	2'605'311	2'552'936
CHARGES DE PERSONNEL	58'606'253	56'410'984
40 Matériel médical d'exploitation	540'767	391'523
41 Produits alimentaires et boissons	1'551'401	1'600'148
42 Ménage	439'150	298'207
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'759'153	1'588'121
44 Charges d'investissements	4'552'866	4'580'131
45 Énergie et Eau	702'936	797'883
46 École, formation et loisirs	159'502	331'191
47 Bureau et administration	1'376'007	1'555'820
48 Outillage et matériel pour ateliers	350'047	420'616
49 Autres charges d'exploitation	4'196'765	3'871'232
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15'628'594	15'434'872
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	74'234'848	71'845'856



	Boucllement 2020	Boucllement 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	14'243'715	13'948'122
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	4'955'889	4'826'174
62 Revenus découlant d'autres prestations	1'131'430	764'960
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'452'675	1'451'889
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	350'692	457'935
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	26'224	28'532
67 Revenu d'exploitation annexe	33'417	63'556
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	613'372	660'418
69 Contributions à l'exploitation et dons	50'935'910	48'132'788
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	73'743'325	70'334'375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-491'522	-1'511'482
7 Charges hors exploitation	-42'251	-52'941
7 Produits hors exploitation	134'955	135'789
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON	92'704	82'848
8 charges extraordinaires	0	0
8 produits extraordinaires	0	0
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	0	0
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	-398'818	-1'428'634
RÉSULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	243'784	64'767
utilisation	-184'053	-80'500
	59'731	-15'733
Fonds libres		
attribution	1'022'413	144'932
utilisation	-11'881	-44'394
	1'010'532	100'538
RESULTAT ANNUEL 1	671'445	-1'343'829
ATTRIBUTION / PRÉLÈVEMENT		
Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation	0	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'383'195	1'428'634
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	-59'731	15'733
Dont attribution / prélèvement au fonds OES	-984'377	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre	0	0
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	-1'010'532	-100'538
RÉSULTAT ANNUEL 2	0	0

Comptes 2020 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2020

	31.12.2020	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2020	Attribution résultat antérieur	31.12.2019	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2019	Attribution résultat antérieur	31.12.2018
Capital de base	24'680'268			-1'428'634	26'108'902			2'681'747	23'427'155
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'383'195		-1'383'195	1'428'634	-1'428'634		-1'428'634	-2'681'747	2'681'747
CAPITAL DE BASE TOTAL	23'812'728	0	-1'383'195	0	25'195'923	0	-1'428'634	0	26'624'557
Capital libre	1'838'242	1'010'532			827'710	100'538			727'172
CAPITAL DE L'ORGANISATION TOTAL	25'650'970	1'010'532	-1'383'195	0	26'023'633	100'538	-1'428'634	0	27'351'729
Fonds affectés (note 22)	521'923	59'731			462'192	-15'733			477'925
Résultat fonds OES de l'exercice	984'377	984'377							
Capital du fonds OES									
CAPITAL DES FONDS	1'506'300	1'044'108	0	0	462'192	-15'733	0	0	477'925

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Flux de trésorerie	2020	2019
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	671'445	-1'343'829
Variation des provisions	0	-3'914'054
Amortissements	1'466'759	1'423'677
Pertes sur actifs immobilisés	0	0
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation / Diminution des débiteurs	203'605	-539'682
Augmentation / Diminution des stocks	-180'789	20'271
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	-2'971'499	-2'237'843
Augmentation / Diminution des créanciers	-747'347	719'774
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	5'350'281	3'877'760
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	3'792'455	-1'993'927
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	0	-2'064'802
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-666'799	-446'104
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-13'636	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS	-680'435	-2'510'905
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution / affectation capital libre généré	0	0
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	479'000	4'190'770
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	-1'088'679	95'927
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS	-609'680	4'286'697
TOTAL DES FLUX DE FONDS	2'502'340	-218'136
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS		
État des liquidités au 1er janvier	-13'732'028	-13'513'891
État des liquidités au 31 décembre	-11'229'688	-13'732'028
VARIATION DES LIQUIDITÉS	2'502'340	-218'136



Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 (en francs suisses)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 20 avril 2021.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire. Le total de la rémunération 2020 de la Direction s'élève à CHF 935'599.-.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2020.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'Etat vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2020	2019
Caisses	87'649	114'383
Comptes postaux	985'393	980'545
Banques	7'115'743	6'137'489
Total Liquidités	8'188'784	7'232'418

6. Titres, garanties à terme

Art. 959c alinéa 9	2020	2019
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	101'528	95'554

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2020	2019
Débiteurs représentants légaux	2'069'204	1'992'038
Avance de frais aux usagers	0	0
Total Débiteurs	2'069'204	1'992'038

8. Autres débiteurs

	2020	2019
Débiteurs assurances	56'152	70'342
Débiteurs cantons tiers	876'912	1'200'241
Débiteurs industriels	3'344'709	3'062'256
Débiteurs divers	230'219	381'288
Avance aux employés - cotisations de prévoyance	192'700	265'336
Du croire	-192'000	-190'000
Impôt anticipé	0	0
Total des autres débiteurs	4'508'693	4'789'463

Voir note 17 pour l'avance aux employés – cotisations de prévoyance.

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique ç et de matériel de protection.

10. Comptes de régularisation d'actifs

	2020	2019
Actifs transitoires	371'142	1'104'481
Excédent de charges et subventions	57'005'121	53'300'283
Total Débiteurs	57'376'263	54'404'764

En 2020, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2021 liées aux primes d'assurances et aux contrats ainsi que des produits à recevoir liés au contrat-formation pour les apprentis. L'excédent de charges et subventions incluent les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit et les subventions annuelles pour les secteurs en contrat de prestation. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation liés à Prévoyance, ne et qui seront pris en charge par l'Etat de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d'exploitation est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Immeubles d'exploitation en cours de construction	Valeur totale
Valeur brute au 1 janvier 2019	770'000	1'148'153	67'845'228	2'250'000	1'757'204	73'770'585
Transferts			3'822'006		-3'822'006	0
Acquisitions / transformations					2'064'801	2'064'801
Sortie						0
Valeur brute au 31 décembre 2019	770'000	1'148'153	71'667'234	2'250'000	0	75'835'387
Transferts						0
Acquisitions / transformations						0
Sortie						0
Valeur brute au 31 décembre 2020	770'000	1'148'153	71'667'234	2'250'000	0	75'835'387
Fonds d'amortissement au 1 janvier 2019	0	-853'352	-12'471'140	0	-116'813	-13'441'305
Transferts			-116'813		116'813	0
Amortissements		-51'210	-967'628			-1'018'838
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019	0	-904'562	-13'555'581	0	0	-14'460'143
Transferts						0
Amortissements		-29'564	-1'030'390			-1'059'954
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020	0	-934'126	-14'585'972	0	0	-15'520'097
Valeur nette au 31 décembre 2019	770'000	243'591	58'111'652	2'250'000	0	61'375'244
Valeur nette au 31 décembre 2020	770'000	214'027	57'081'262	2'250'000	0	60'315'289

À des fins de clarification, les immeubles d'exploitation en cours de construction ont été séparés des immeubles d'exploitation.

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancieller immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 15 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier.

12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Art. 959c alinéa 9)

	2020	2019
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	59'470'274	60'510'659

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédulas hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 27'000'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'Etat de Neuchâtel.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis Rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

13. Équipements

	2020	2019
Valeur brute au 01 janvier	4'705'838	4'551'716
Acquisitions	438'261	154'122
Don de la Loterie Romande - achat d'équipements de loisir	-20'304	
Divers dons/contributions - achats d'équipements	-100'918	
Ajustements		
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	5'022'876	4'705'838
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-3'697'002	-3'473'086
Amortissements	-215'978	-223'916
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'912'980	-3'697'002
Valeur nette au 31 décembre	1'109'896	1'008'836

14. Véhicules

	2020	2019
Valeur brute au 01 janvier	1'480'069	1'282'027
Acquisitions	237'563	278'042
Don de la Loterie Romande - achat d'un bus		-80'000
Sortie		
Ajustements		
Valeur brute au 31 décembre	1'717'632	1'480'069
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-1'175'921	-1'129'314
Amortissements	-82'320	-46'607
Sortie		
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'258'241	-1'175'921
Valeur nette au 31 décembre	459'391	304'148

15. Informatique et communication corporels

	2020	2019
Valeur brute au 01 janvier	641'301	908'582
Acquisitions	112'198	93'941
Sortie	-42'337	-361'222
Ajustements		
Valeur brute au 31 décembre	711'162	641'301
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-376'580	-647'724
Amortissements	-84'956	-90'078
Sortie	42'337	361'222
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-419'199	-376'580
Valeur nette au 31 décembre	291'963	264'721

Lors de l'exercice 2019 et 2020, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

16. Informatique et communication incorporels

	2020	2019
Valeur brute au 01 janvier	356'917	356'917
Transfert de l'informatique et communication corporels		
Acquisitions	13'636	
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	370'552	356'917
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-265'097	-220'859
Transfert de l'informatique et communication corporels		
Amortissements	-23'551	-44'238
Sortie		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-288'647	-265'097
Valeur nette au 31 décembre	81'905	91'820

17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2019, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de CHF 1'471.-.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

Au 31 décembre 2020, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 2'672'700.- (2019: CHF 2'821'700.-).

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire due au 1er janvier 2019 avait été créée depuis 2013. La provision, à fin 2018, était de CHF 835'727 et nulle dès la fin 2019 en lien avec le paiement effectué pour le même montant en janvier 2019.

En février 2018, le projet de modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) a été accepté par le Grand Conseil. Cette modification a permis le passage du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations dès le 1er janvier 2019. En lien avec ce changement et avec la recapitalisation de la caisse, des mesures compensatoires sont supportées par les employeurs et les employés. Pour la Fondation, cela s'est matérialisé par une augmentation des cotisations ainsi que des versements à la caisse de CHF 3'078'327.- au 1er janvier 2019 et de CHF 3'359.- au 27 février 2019. Ces montants sont pris en charge tant par les employeurs que par les employés. La somme ainsi avancée aux assurés (part employés) sera compensée par une modification provisoire du rapport de cotisation entre les employeurs et les employés. Dans les faits, une des mesures touche la cotisation qui sera augmentée de 0.25% pour une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022. L'estimation de la somme due par les employés mais avancée par l'employeur s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 192'700.- (2019: CHF 265'336.-) et a été comptabilisée à l'actif du bilan (voir note 8). Cette estimation devra être revue chaque année car elle dépend du volume des cotisations des employés lors des deux prochaines années.

Le montant à charge de l'employeur soit CHF 2'738'610.- avait été comptabilisé dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2018 et le versement final de CHF 3'359 dans le compte de pertes et profits de l'exercice 2019.

Les provisions totalisant CHF 3'914'054 au 31 décembre 2018, pour la part à l'apport supplémentaire (2018: CHF 835'727) et pour la recapitalisation de la caisse (2018: CHF 3'078'327) ont été utilisées en 2019 via le paiement à la Caisse de Pension. A partir de 2019, le bilan ne contient plus de provision relative aux apports supplémentaires.

Le financement de ces montants ont été effectués par un emprunt de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'Etat de Neuchâtel pour cet emprunt. Le reste du financement est directement subventionné par l'Etat de Neuchâtel. Finalement, L'Etat de Neuchâtel devrait prendre en charge les annuités de remboursement de cet emprunt via les subventions annuelles versées à la Fondation. Par conséquent, l'opération a été neutre pour la Fondation au niveau du résultat 2018.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes:

- Taux entre 0.95% et 1.9% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie.

Au 31 décembre 2020, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 1'919'664.90.- (2019: CHF 2'026'312.95.-).

18. Comptes de régularisation de passifs

	2020	2019
Acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel	45'609'892	40'030'960
Comptes de régularisation de passifs	954'428	1'183'079

Le montant de CHF 45'609'892.- au 31.12.2020 (2019: CHF 40'030'960.-) vient des acomptes de subventions de l'Etat de Neuchâtel de l'année 2020, respectivement 2019.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2020	2019
	30'071'161	31'132'162
Banque Cantonale Neuchâteloise	19'520'000	21'060'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	10'295'513	9'816'514

20. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu.

21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2020	2019
		26'434'372	27'523'051
Caisse de remplacement		329'259	400'790
Prêt prévoyance.ne/BCN	Deux à cinq ans	1'022'592	1'022'592
Prêt prévoyance.ne/BCN	Plus de cinq ans	3'314'124	3'569'773
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	21'076'397	18'517'996
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	692'000	4'011'900

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 19 ci-dessus.



22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2020	Utilisation	Attribution	31.12.2019
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	71'320	-500	9'000	62'820
Fonds Marzys	15'042		1'300	13'742
Fonds Camps Paris	7'015			7'015
Don pour DC ES ACPA	300			300
Don pour EPNF	21'744			21'744
Don DC Aînés	16'528			16'528
Don pour l'Unité d'accueil temporaire	7'297			7'297
Don pour Temple-Allemand 117	0	-57'000		57'000
Don pour la Boulangerie	500			500
Don pour DC TSA	37'650			37'650
Don pour dual ski	1'929			1'929
Don DC ES	220'730	-11'500	30'000	202'230
Don pour la cuisine	0	-1'000		1'000
Don 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Don Boutique ç	50			50
Don pour EPNF - Massala	1'150			1'150
Don bassin thérapeutique	10'000			10'000
Don pour Atelier de conditionnement	107			107
Don pour le site de Chaux-de-Fonds	500			500
Don pour DCARE	40			40
Don pour DCALE	500			500
Don EDJ Métissage	168			168
Don Foyer Orangerie	605			605
Don pour le personnel de Massala	1050			1050
Don pour classes préformation	2'059			2'059
Don pour activités sportives	2'000	-500		2'500
Don pour Clos-Rousseau	50			50
Don pour des bénéficiaires de prestations	450		200	250
Don de la Caisse Cantonale d'assurance Populaire	1'000			1'000
Contribution Loterie Romande pour les loisirs	79'696	-20'304	100'000	0
Don Espaces de jour	6'335		6'335	0
Don thérapie équestre DC ES	3'700		3'700	0
Don place de jeux DC ES Chaux-de-Fonds	0	-62'290	62'290	0
Don place de jeux DC ES Neuchâtel	0	-11'234	11'234	0
Don place de jeux Fleurier	0	-6'500	6'500	0
Don pour recherche de fonds	0	-1'000	1'000	0
Don pour scène amovible	0	-5'000	5'000	0
Contribution améliorations énergétiques	0	-7'225	7'225	0
	521'923	-184'053	243'784	462'192

Lors de l'exercice 2020, la Loterie Romande a versé une contribution de CHF 100'000.- à la Fondation pour la réalisation de projets liés aux loisirs de nos bénéficiaires. Ces projets ont débuté lors de l'exercice 2020 (voir note 13) et se termineront en 2021.

23. Capital de l'organisation

	31.12.2020	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2020	Attribution résultat antérieur	31.12.2019	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2019	Attribution résultat antérieur	31.12.2018
Capital de base	24'680'268			-1'428'634	26'108'902			2'681'747	23'427'155
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'383'195		-1'383'195	1'428'634	-1'428'634		-1'428'634	-2'681'747	2'681'747
Capital de base total	23'812'728	0	-1'383'195	0	25'195'923	0	-1'428'634	0	26'624'557
Capital libre	1'838'242	1'010'532			827'710	100'538			727'172
Capital de l'organisation total	25'650'970	1'010'532	-1'383'195	0	26'023'633	100'538	-1'428'634	0	27'351'729
Fonds affectés	521'923	59'731			462'192	-15'733			477'925
Résultat fonds OES de l'exercice	984'377	984'377							
Capital du fonds OES									
Capital des fonds	1'506'300	1'044'108	0	0	462'192	-15'733	0	0	477'925

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Lors de l'exercice 2020, la Fondation a signé un contrat de prestations, pour les prestations fournies par notre Domaine de Compétences de l'Ecole Spécialisée, avec l'Etat de Neuchâtel. Notre partenaire pour la gestion opérationnelle du contrat est l'Office de l'Enseignement spécialisé rattaché au Département de l'Education et de la Famille. Ce contrat fixe les conditions cadres et de collaboration entre l'Etat de Neuchâtel et la Fondation pour 4 ans, soit de 2020 à fin 2023. Comptablement, c'est un changement de méthodologie, car pour ce secteur, la méthode de couverture de déficit a été abandonnée. Par conséquent, les subventions sont comptabilisées sous la rubrique «excédent de charges et subventions» et non plus sous «excédent de charges» (voir note 10). Le résultat annuel de ce secteur est attribué au bilan dans la rubrique «Résultat OES de l'exercice» via le compte de résultat par la rubrique «Dont attribution / prélèvement au fonds OES». Le résultat cumulé sera, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans la rubrique «Capital du fonds OES». Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximal. Tout excédent doit être remboursé à l'Etat de Neuchâtel.

L'augmentation du capital libre est majoritairement due à un héritage en faveur de la Fondation.

24. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

En lien avec la situation sanitaire, certaines prestations ont dû être momentanément réduites ou arrêtées lors de l'exercice 2020. En conséquence, des demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ont été réalisées pour les espaces de jour, les ateliers et les fonctions transversales pour la période de mars à juin 2020.

Les produits liés à ces indemnités ont été comptabilisés en déduction des charges salariales.

	Indemnités perçues	Pertes encourues
31 Salaires accompagnement	154'601	193'251
32 Salaires thérapie	8'905	11'131
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	463'360	579'200
37 Charges Sociales	49'950	49'950
Total	676'816	833'532

À noter que les pertes encourues comprennent uniquement les charges sociales indemnifiées.

25. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement.

26. Résultat extraordinaire

Il n'y a pas eu de charges et produits extraordinaires en 2020.

27. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

28. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la Fondation emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière se compose de:

	2020	2019
Charges monétaires	-186'076	-185'677
Revenus monétaires	261'759	40'672
Résultat monétaire	76'683	-145'005

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 86'494.- ont été reçus de la part de différents donateurs.

Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

29. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2020 s'élèvent à CHF 44'578.- TTC en lien avec les prestations de révision (en 2019: 35'218.- TTC).



Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de Fondation Les Perce-Neige à Val-de-Ruz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et règlements de la fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffr. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 20 avril 2021



«Quand on ne peut revenir en arrière,
on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant».
Paulo Coelho